

Discours de M. Cherif BELKACEM, ministre d'Etat chargé des Finances et du Plan, devant l'assemblée annuelle du F.M.I. et de la B.I.R.D. *

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Les exposés faits à la présente assemblée générale démontrent une nouvelle fois tout l'intérêt que les pays membres des institutions financières internationales portent aux problèmes de développement et à la nécessité de diminuer et d'abolir progressivement les terribles disparités de niveau de vie qui affligent le monde, aujourd'hui.

L'unanimité qui s'exprime à ce sujet est un motif de satisfaction pour le Tiers-Monde, qui se débat pour sortir de sa tragique situation et rompre le cercle infernal où son dénuement l'enserme.

Elle consacre que le sous-développement est reconnu comme une responsabilité collective de la communauté des Nations et, particulièrement, de celles qui se sont associées au sein du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour résoudre ensemble, par la mise au point et l'application de mécanismes adéquats, les problèmes financiers internationaux qui se présentent d'une part en matière monétaire et de balance des paiements et, d'autre part, en matière de développement des ressources productives des Etats membres spécialement des pays les moins avancés.

Par ailleurs, si l'on se reporte aux documents de la Conférence de Bretton-Woods, on constate à l'évidence que les institutions financières, dont la création devait résulter de ses travaux, étaient appelées véritablement à jouer un rôle central et décisif dans la poursuite des objectifs auxquels elles devaient s'attacher ; elles devaient être les instruments de la solution des problèmes financiers des nations, par une collaboration internationale érigée en règle d'action.

C'est ainsi qu'à la séance plénière de clôture du 22 juillet 1944, le Président de la Conférence déclarait notamment à propos de la BIRD :

« Des fonds à long terme doivent être rendus disponibles pour promouvoir une industrie saine et augmenter la production industrielle et agricole dans les pays dont les potentialités économiques n'ont

pas encore été développées. Il est essentiel pour nous tous que ces pays interviennent à part entière dans l'échange de biens au sein du monde.

« Ils doivent être à même de produire et de vendre pour qu'ils puissent acheter et consommer. La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement est destinée à faire face à cette nécessité. »

Par conséquent, dans le fonctionnement et la conduite des institutions financières internationales, il importe de tenir compte du fait qu'elles ont la responsabilité directe, sur le plan financier, de l'atteinte des objectifs relevant de leur sphère d'activité : on retiendra également dans cet ordre d'idées que les tâches statutaires de reconstruction confiées à la BIRD doivent être considérées comme terminées et que, de ce fait, les tâches de développement sont devenues sa mission exclusive.

Pour apprécier et orienter l'activité de la Banque Mondiale, il faut donc de façon impérative :

- En premier lieu, qu'on définisse les objectifs de développement que ses financements doivent permettre :

- En second lieu, qu'on pense et détermine les conditions de ses interventions, en fonction de ces objectifs :

- Enfin, il faut également que ces interventions, dans leur principe et dans leur forme ou modalités, soient compatibles avec l'orientation politique des Etats qui en bénéficient et que, en vertu de la section 10 de l'article IV des statuts, les décisions à leur sujet soient fondées exclusivement sur des considérations économiques, impartialement pesées en vue d'atteindre les objectifs assignés.

C'est sous ce triple éclairage que je voudrais placer mon intervention d'aujourd'hui.

Il importe en effet d'ajuster les moyens aux fins que l'on poursuit et aux responsabilités que l'on assume car l'efficacité d'une institution ne peut se mesurer que par référence aux objectifs qu'elle devait permettre de réaliser.

Le développement économique n'est pas une notion abstraite ; il s'apprécie par comparaison ; son but est d'amener progressivement les pays les moins avancés au niveau des pays riches, en relevant la productivité, le niveau d'existence et la situation des travailleurs des nations pauvres, ainsi que le disent les statuts de la BIRD.

Mais, pour opérer la comparaison que cela implique, il ne suffit pas de rapprocher le taux de progression du produit intérieur brut des pays industrialisés d'une part, et des pays sous-développés d'autre part ; sur la base d'un tel critère, on pourrait hâtivement conclure, en consultant le tableau 2 de l'annexe statistique du dernier rapport

annuel de la BIRD, que l'évolution constatée de 1960 à 1967 est satisfaisante, puisque, dans l'ensemble, le taux moyen annuel de progression durant cette période est de 5 % pour le Tiers-Monde et de 4,80 % pour les pays industrialisés.

Pourtant, nous savons que le problème du sous-développement se pose toujours avec une acuité qui ne s'atténue pas et qui s'accroît même, d'année en année, en un processus où les pays pauvres deviennent de plus en plus pauvres par rapport aux pays riches.

Je voudrais vous le montrer par un exemple qui me paraît très frappant.

Le dernier atlas publié par la BIRD fait ressortir un produit national brut par habitant de 220 \$ par an pour l'Algérie et de 1.730 \$ par an pour la France soit donc une différence de 1.510 \$ en défaveur de l'Algérie.

Supposons maintenant, pour éliminer l'influence de la divergence d'évolution démographique, que celle-ci sera identique dans les deux pays au cours des années à venir et appliquons un taux optimiste mais identique pour la France et l'Algérie de 4 % de progression moyenne annuelle du produit national brut par tête d'habitant.

Un calcul rapide fait ressortir que, dans cette hypothèse flattée où nous avons placé les deux pays dans les mêmes conditions de croissance, le handicap de niveau de vie de l'Algérie par rapport à la France s'aggraverait grosso modo de 50 % en dix ans et de plus de 100 % en 20 ans. En effet ce handicap passerait de 1.510 \$ actuellement à 2.235 \$ dans 10 ans et à 3.308 \$ dans 20 ans.

Ceci montre bien qu'une progression à des taux comparables du produit national brut des pays industrialisés et des pays du Tiers-Monde ne constitue même pas un début de solution au problème du sous-développement, puisque cela ne fait que consacrer l'approfondissement et l'élargissement continu et inéluctable de l'abîme qui sépare le niveau de vie de ces deux catégories de pays.

Cela signifie également qu'au cours de la période 1960 - 1967 que vise l'annexe statistique au rapport de la BIRD, nous n'avons pas avancé d'un pas dans la résorption durable des inégalités économiques dans le monde ; nous nous trouvons toujours au contraire dans une situation et un processus où ces inégalités sont fatalement appelées à s'aggraver.

Or, pour agir contre cette fatalité, il faut évaluer adéquatement les tâches à entreprendre et, au niveau des institutions financières internationales, travailler à dégager les moyens qui doivent en permettre la réalisation.

Ici aussi, je voudrais vous présenter un calcul sommaire, qui prolonge celui que j'ai cité il y a un instant.

Si je me situe dans un horizon économique de cinquante années et que, sous la même hypothèse simplificatrice de tantôt, d'une évolution démographique identique en France et en Algérie, je me demande quelle devrait être la progression du produit national brut par habitant dans mon pays pour combler à l'issue de cette période le handicap de niveau de vie par rapport à la France, je constate que, pour une progression annuelle moyenne de 4 % dans ce dernier pays, il faudrait que l'Algérie atteigne une progression annuelle de plus de 8 % ; et, si je me limite pour le pays de référence à un taux de croissance de 3 %, plus proche de celui qu'il a connu pendant la période 1960-1967, il faudrait encore que le taux algérien dépasse 7 %, pendant les cinquante années à venir.

Or, l'Algérie n'est pas la plus mal lotie parmi les pays sous-développés et la France n'est pas la mieux lotie parmi les pays industrialisés.

Des calculs identiques pour les autres nations déshéritées permettent de dire, en large approximation, que, même si les problèmes démographiques étaient résolus, il faudrait que la progression du produit national brut du Tiers-Monde soit près de trois fois plus forte que celle des pays industrialisés pendant les 50 prochaines années pour arriver à une certaine égalisation des niveaux de vie.

Cette conclusion se renforce d'ailleurs par l'examen des tendances défavorables pour le Tiers-Monde de l'évolution du commerce international, telle qu'elle est citée dans le rapport annuel de la BIRD.

Voilà l'envergure de l'action qui se propose à la communauté des nations groupées au sein des institutions financières internationales : permettre aux nations économiquement en retard un rythme de croissance qui soit près du triple de celui des nations riches.

Mais, pour cela, il faut des moyens financiers adéquats.

En tant que Ministre des Finances et du Plan d'un pays sous-développé, je pose la question : « Est-ce que les mécanismes mis au point au sein des Institutions internationales sont adaptés à une telle action, tant en ce qui concerne l'ampleur des ressources nécessaires qu'en ce qui concerne les conditions de leur mise à la disposition du Tiers-Monde ? ».

Avant de poursuivre mon exposé, je voudrais d'abord rendre hommage aux efforts qui ont été faits avec persévérance au sein du F.M.I. et de la B.I.R.D. et ses filiales pour aider les pays déshérités à surmonter leurs difficultés et à lutter contre le sous-développement.

Leur action a été efficace en considération des moyens dont ils disposaient et des contraintes financières et autres auxquelles se soumettait leur activité.

Le Tiers-Monde est notamment reconnaissant à Mr. Woods et à Mr. McNamara d'avoir attiré si souvent l'attention sur l'urgence

et l'immensité des tâches de développement et sur la nécessité d'y faire face en priorité absolue. Ils ont ainsi contribué dans une très large mesure à cette prise de conscience unanime du problème, dont je me félicitais au début de mon intervention.

De plus, les financements que la BIRD et ses filiales ont assurés, ont permis à nombre de pays de réaliser des investissements qui, sans cela, n'auraient pas été possibles et qui ont indubitablement joué un rôle important dans l'atteinte par le Tiers-Monde d'un taux de croissance comparable dans l'ensemble à celui des pays riches.

Mais si, ne me limitant plus au seul aspect « financement » des opérations du groupe de la Banque Mondiale, je m'interroge au sujet de leurs efforts sur la résorption des énormes différences de revenu national entre pays industrialisés et pays sous-développés, je suis assez paradoxalement amené à me demander si les mécanismes et les conditions actuels d'intervention n'ont pas pour conséquence d'aggraver encore dans l'immédiat ces différences et d'accélérer en premier lieu la croissance des pays industriels, de manière telle que s'élargit à nouveau la base sur laquelle s'appuie leur expansion future selon le processus autocumulatif bien connu.

Mon raisonnement sera simple.

Je rappellerai, pour commencer, que les prêts des organismes internationaux de financement du développement sont destinés en principe à couvrir les dépenses en devises que doivent entraîner les projets à réaliser, sous réserve des assouplissements à cette règle que l'expérience et la haute conscience de leur rôle ont conduit ces organismes à admettre dans leurs interventions.

Or, on peut dire que ces dépenses en devises s'effectuent exclusivement dans les pays industrialisés et apportent à ces derniers un surcroît d'activité économique, dont ils bénéficient ainsi bien avant que l'investissement du pays sous-développé qui le réalise entre en production et crée en sa faveur des ressources nouvelles.

Mais là ne se limite pas, pour les pays industrialisés, l'effet d'expansion des investissements qu'effectue le Tiers-Monde grâce aux prêts de la BIRD et de ses filiales. Les dépenses en monnaie locale que finance le pays sous-développé, induisent à leur tour un double flux d'importations de biens et services dont profitent à nouveau les pays riches :

- *Le premier de ces flux* correspond aux produits intermédiaires et services importés qu'utilise dans son activité l'industrie locale pour les commandes qui lui sont passées en vue de la réalisation des projets.

- *Le second flux* est induit par les consommations supplémentaires suscitées par les revenus distribués sur place du fait de l'exécution des investissements.

On notera de recherché que ces flux apparaissent et bénéficient aux pays industrialisés avant que l'investissement n'apporte un complément de production aux pays sous-développés qui en ont pris l'initiative.

Or, en raison de la structure économique des nations du Tiers-Monde, l'effet d'importations causé par un investissement nouveau y est comparativement élevé.

Pour le montrer, j'utiliserai les données qui avaient été publiées en ce qui concerne l'Algérie lors de la mise au point du plan de développement qui a précédé de peu notre indépendance.

On a calculé alors, qu'un investissement de 100 entraînait 51,50 d'importations supplémentaires, dont 32,5 au titre de l'investissement lui-même et 19 au titre des importations induites par les revenus nouveaux distribués pendant et pour l'exécution du projet ; on remarquera à cette occasion que les dépenses locales pour la réalisation d'un investissement industriel avaient à concurrence de près d'un tiers de leur montant un contenu d'importations.

Cependant, pour apprécier à sa mesure le surcroît d'activité et de ressources suscité dans les pays industrialisés par les investissements des pays du Tiers-Monde, il faut tenir compte en outre de l'effet du multiplicateur suscité par les importations complémentaires que j'ai évoquées.

Un calcul très sommaire, basé sur les données arrondies des comptes économiques d'un pays industrialisé européen, révèle que 100 d'exportations supplémentaires d'un tel pays sont de nature, par l'effet du multiplicateur, à susciter chez lui des recettes fiscales supplémentaires pour plus d'un tiers de ce montant et une épargne supplémentaire d'environ un tiers également du même montant, tout en améliorant sa balance des paiements.

Ce ne sont-là évidemment que des ordres de grandeur, que sous-tendent au surplus les hypothèses du multiplicateur du commerce extérieur, mais cela suffit à montrer que les pays industrialisés sont les premiers bénéficiaires des efforts de développement du Tiers-Monde et notamment des investissements que rendent possibles les financements de la Banque Mondiale.

On dirait donc volontiers que les prêts de la Banque Mondiale, bien que consentis à des pays pauvres, alimentent directement et en priorité le développement des pays riches ; ils produisent immédiatement leurs effets dans ce sens en faveur de ces pays, tandis que les nations prolétaires qui se sont endettées à haut taux d'intérêt pour réaliser les investissements correspondants ne bénéficient que bien après, d'une production nouvelle.

Encore faut-il ajouter que cette production créera à son tour, toujours au profit des pays industrialisés, un courant d'importations additionnelles, dont l'importance relative ne s'atténuera qu'à terme, au fur et à mesure que se compléteront les structures économiques

du pays sous-développé en cause et pour autant, bien entendu, qu'il n'ait pas dû ralentir dans l'intervalle, ses efforts de développement par manque de ressources financières.

Certes on objectera que le mécanisme dont je viens de parler est inéluctable, qu'un pays ne peut s'équiper qu'en acquérant les biens d'équipement là où ils se fabriquent et en se procurant la technicité auprès de ceux qui la possèdent ; que les avantages en résultant pour les pays fournisseurs sont de *la nature des choses*.

Mais un tel raisonnement n'est pas vrai entre nations partenaires qui se sont associées au sein d'institutions spécialisées pour résoudre ensemble les aspects financiers des problèmes de la communauté internationale.

Si les initiatives des pays déshérités pour sortir de leur état de sous-développement apportent aux pays industrialisés un enrichissement et des ressources nouvelles, il n'est que normal et équitable entre nations partenaires, d'en faire bénéficier les pays qui les ont suscités. Ce n'est pas là un sacrifice pour les pays industrialisés ; c'est simplement la prise en considération des avantages que leur procurent les actions de développement du Tiers-Monde.

Il convient de dire ouvertement que l'aide financière, même gratuite, peut être une excellente affaire pour les pays qui la consentent ; et je prendrai à nouveau pour exemple qu'on ne pourra contester, les chiffres publiés lors de la mise en route du premier plan de développement de mon pays, avant son indépendance ; il en résultait qu'une aide égale à 10 suscitait en faveur de la puissance coloniale :

— dans l'immédiat : des exportations supplémentaires de 5 fois le montant de cette aide.

— chaque année, suivant l'entrée en production des investissements financés, des exportations supplémentaires de l'ordre de 45 pour cent de la valeur de cette production.

L'octroi de dons n'a alors, dans le meilleur des cas, que le caractère d'un partage, entre partenaires des avantages résultant des actions de développement. Il importe simplement d'arriver à un partage plus équitable et plus conforme à l'intensité des besoins respectifs.

Mais si, au lieu d'être faite de dons, l'aide prend la forme de prêts à taux d'intérêts élevés, un profond déséquilibre s'instaure dans la répartition des avantages, les pays pauvres sont gravement lésés et leurs efforts de développement sont bientôt ralentis ou compromis par épuisement des ressources financières : le problème du service de la dette, auquel sont déjà confrontées de nombreuses nations pauvres, n'est que la manifestation concrète de cet état de choses.

Or, il faut, à mon avis, si l'on veut réellement vaincre le sous-développement *considérer les problèmes avec réalisme, en se détachant des égoïsmes nationaux ; la lutte contre la misère des nations prolétaires ne doit pas être simplement un thème de discours pour représentants des pays industrialisés ; il faut que l'avantage collectif qui en résulte pour l'ensemble des nations, soit attribué de manière à renforcer les moyens de cette lutte.*

Aussi, si j'en reviens à l'action des institutions financières internationales, dois-je conclure que ce n'est pas en prêtant à 6 ou 7 pour cent aux pays pauvres et en les obligeant à emprunter à des taux aussi élevés sur les marchés financiers, qu'on pourra résorber le sous-développement et répartir équitablement entre les nations les avantages résultant des efforts d'industrialisation du Tiers-Monde.

Ces modalités doivent être fondamentalement repensées, encore que cela ne me paraisse nullement exiger une modification des dispositions statutaires régissant nos institutions.

Les lignes de solution me semblent devoir être trouvées dans une vision macro-économique des problèmes à résoudre et des moyens à mettre en œuvre à cet effet ; une telle vision est d'ailleurs impliquée par le fait que nous sommes une communauté d'Etats associés dans les organisations financières et que c'est en tant qu'Etats que nous devons considérer les questions qui se posent à nous.

Si, par les exportations supplémentaires que, grâce aux efforts d'investissement du Tiers-Monde, réalisent les pays industrialisés, ceux-ci recueillent des recettes fiscales nouvelles et augmentent leur formation d'épargne, ce n'est pas en plaçant des emprunts à taux élevés sur leurs marchés financiers qu'on pourra jamais restituer aux pays pauvres l'équivalent de ces avantages, qu'ils ont pourtant suscités. Au contraire, plus on placera de tels emprunts, pour en prêter le produit, à lourdes charges financières, afin d'équiper le Tiers-Monde, et plus on consacrera l'anomalie que j'ai signalée.

C'est donc aux Etats eux-mêmes qu'il devrait dorénavant incomber de dégager les ressources nécessaires à la Banque Mondiale. Le montant global de ces ressources serait défini périodiquement en fonction d'objectifs quantifiés de financement du développement et la contribution de chaque Etat serait fixée selon des règles et soumise à des mécanismes et à des conditions qui tiendraient compte notamment du degré d'intervention de cet Etat dans l'activité économique suscitée par les opérations financées ainsi que des avantages qu'il en retire.

L'action de la BIRD se situerait alors dans une planification financière du développement économique qu'elle élaborerait et dont certains éléments influenceraient les plans et budgets économiques nationaux des pays du Tiers-Monde aussi bien que des pays industrialisés dans la mesure où les effets économiques des actions de développement seraient considérés désormais non plus seulement chez les premiers, mais éga-

lement chez les seconds, et détermineraient la répartition entre les divers pays de la charge des financements, compte tenu de leur niveau et de leur rythme de croissance.

C'est dans une telle direction que peuvent, à mon avis, trouver une solution adéquate les problèmes de financement du développement par nos institutions internationales. Comment pourrait-on d'ailleurs considérer valablement la BIRD, comme un instrument spécifique de la collaboration des Etats membres ainsi qu'on l'a dit à Bretton-Woods, si, dans la pratique, les moyens à mettre en œuvre par elle, ne dépendent pas directement de ces Etats ; des Etats ne collaborent en effet que dans la mesure où en tant qu'Etats, ils apportent directement quelque chose à l'œuvre commune. Dépendre des marchés financiers et de leurs variations erratiques s'écarte donc, tant de l'esprit de Bretton-Woods, que du souci d'adapter aux fins que l'on poursuit, les moyens que l'on met en œuvre.

La vision macro-économique et l'intervention directe des Etats dans la constitution des ressources me paraît donc aussi indispensable à la BIRD et son groupe qu'elle l'est depuis le début au FMI ; et c'est dans ce sens que je proposerais que des études s'engagent et s'orientent ; l'Algérie, pour sa part, participerait volontiers, avec d'autres pays sous-développés, à de telles études.

Cette vision macro-économique se retrouverait également dans la manière dont la Banque Mondiale et ses filiales accorderaient désormais leur concours aux pays sous-développés, en permettant à ces derniers de les intégrer à la partie financière de leurs programmes de développement économique et en leur garantissant, sous des conditions à définir, la disponibilité des ressources nécessaires à l'exécution en partie de ces programmes ; la lettre des statuts de la BIRD ne s'oppose pas à une telle solution car s'ils requièrent, sauf circonstances spéciales, l'individualisation des projets à financer, ils n'excluent pas le groupement de ces derniers ou des liaisons entre eux.

Cela revient en dernière analyse et d'une façon plus générale, à consacrer que l'activité du groupe de la BIRD est, en conformité avec le nom de cette dernière et sa vocation statutaire, de financer le *développement des pays membres* et non pas seulement de financer les *investissements* dans ces pays.

Cette distinction est d'une grande portée et, si je n'avais déjà abusé de vos instants, j'aurais trouvé intérêt à en montrer les conséquences pratiques et à expliquer le surplus d'efficacité qui en résulterait pour l'action des institutions en question. Je me bornerai donc à poser le problème et ses lignes de solution, en demandant qu'on étudie l'adaptation des mécanismes de financement adoptés jusqu'à présent aux exigences concrètes du développement.

Je ne vous cacherai pas, enfin, que les propositions que j'ai présentées dans mon exposé tant au sujet des ressources que des emplois, ont également une dimension politique ; elles doivent permettre à

la BIRD de mieux respecter la souveraineté et l'autonomie de choix des divers pays quant à leur organisation économique et sociale et de se conformer davantage ainsi, aux dispositions statutaires prohibant les discriminations basées sur l'orientation politique des Etats membres. Il est trop simple, en effet, d'objecter à un pays qui a opté pour la propriété collective des moyens de production que, en raison des nationalisations auxquelles il a procédé, il ne pourra recevoir de concours de la BIRD, à défaut d'un arrangement avec les anciens propriétaires, pour le motif que la Banque Mondiale trouve ses ressources sur les marchés financiers. De la même manière, les préférences pour les financements d'entreprises privées ou pour la promotion des investissements privés à l'étranger n'ont pas de sens à l'égard d'un tel pays alors qu'elles entraînent, dans la pratique, des conséquences discriminatoires à son égard.

Je crois avoir fait ressortir ainsi, sous ses divers aspects, l'utilité de faire vraiment de la BIRD et de son groupe les instruments d'une collaboration effective entre les Etats membres pour financer le développement économique.

Je suis persuadé pour ma part que cela conduirait à rationaliser ces financements et à en adapter les montants et les modalités aux conditions concrètes ; de plus, cela permettrait de régler, selon des critères définis, la répartition entre les Etats membres, de la charge de dégager les ressources nécessaires, en fonction des objectifs de développement qui seraient fixés, des niveaux et rythmes comparés de croissance et des avantages retirés du surcroît d'activité économique engendré par les opérations financées.

Alors que la lutte contre le sous-développement est le grand problème économique, social et humain du siècle et que le monde entier en reconnaît l'urgence et la priorité, il serait aberrant, à mon avis, d'en faire dépendre le financement du bon vouloir de capitalistes en quête de placements rémunérateurs.

Il s'agit, au sens plein, d'une responsabilité des nations ; c'est à elles d'intervenir ; tel est, en dernière analyse, le principe directeur de mon exposé.

Je suis conscient que la reconsidération des mécanismes de financement de la B.I.R.D. à laquelle je vous ai conviés aujourd'hui, ne pourra pas se concrétiser rapidement dans toutes ses dimensions ; des études doivent être entreprises et c'est bien ce que j'ai proposé.

Je comprends également que les responsables des pays industrialisés soient réticents à l'égard de solutions qui sont de nature à poser des problèmes nouveaux ou des contraintes supplémentaires à leur gestion financière et à placer vers eux le soin de dégager les ressources nécessaires alors qu'il était si commode de profiter des efforts de développement du Tiers-Monde tout en abandonnant au jeu onéreux des marchés financiers la mobilisation des ressources permettant de matérialiser ces efforts.

Mais je voudrais rappeler que, en attendant que mûrissent les études dont j'ai parlé, il existe un moyen immédiat pour que les pays industrialisés puissent, sans qu'il ne leur en coûte rien, apporter eux-mêmes à la B.I.R.D. et à son groupe, de très amples ressources nouvelles, sur lesquelles ces institutions pourraient sans délai appuyer une extension considérable de leurs prêts à des conditions compatibles avec les possibilités financières effectives des pays sous-développés.

Ce moyen a fait l'objet de ma communication de l'an dernier devant vous et je n'ai d'autre excuse pour y revenir que la gravité du problème du développement et de son financement.

Ma communication comportait une proposition qui se greffait sur l'émission prévue de droits de tirages spéciaux par le F.M.I. et qui, tout en maintenant intégralement les mécanismes de ces derniers, en multipliait l'effet utile.

Or, on sait maintenant que le montant des droits de tirages spéciaux atteindra 9.500 millions de \$ dans les trois prochaines années.

Certes, je n'ai pas demandé l'an dernier que ces droits de tirages spéciaux alimentent le financement du développement, puisqu'aussi bien, on pourrait prétendre alors qu'ils seraient détournés de leur but.

Mais la proposition que j'ai faite et que je réitère aujourd'hui, est que la contrepartie en monnaies nationales que va susciter l'allocation des droits de tirages spéciaux, soit mise par les pays bénéficiaires à la disposition de la B.I.R.D. et de l'A.I.D., au lieu de revenir au Trésor Public de ces pays. Ces institutions disposeraient ainsi de quelque 9.500 millions de ressources supplémentaires d'un coût extrêmement réduit.

Cette solution, qui s'intègre parfaitement aux dispositions statutaires du F.M.I. sur les nouveaux instruments de liquidité internationale, n'appelle aucun sacrifice de la part des pays industrialisés ; elle n'affecte pas la disponibilité pour eux, de leur quote-part des droits de tirages spéciaux ; de plus, comme les contreparties en leur monnaie nationale ne seraient en principe utilisables, sauf accord de leur part, que pour financer des achats chez eux de biens et services, ils bénéficieraient automatiquement, à due concurrence, d'un supplément d'activité économique dont je crois avoir montré aujourd'hui, par un exemple sommaire mais révélateur, qu'il exerçait un vigoureux effet d'expansion, et, dans l'optique d'un ministre des Finances, qu'il induisait des recettes fiscales additionnelles et une épargne nouvelle.

Ces considérations me paraissent déterminantes et aller au-devant des objections que les pays industrialisés auraient pu émettre à l'encontre de ma proposition.

L'Algérie, depuis qu'elle a reconquis son indépendance, a montré un attachement particulier à la collaboration internationale ; elle est convaincue que c'est par ce moyen qu'on peut résoudre les problèmes du monde.

C'est dans cet esprit que je vous ai parlé aujourd'hui encore que j'ai présenté des propositions pour que les institutions financières internationales deviennent toujours davantage des instruments de cette collaboration.

J'espère sans trop y croire, que les pays riches et puissants comprendront que la collaboration internationale n'est pas destinée seulement à promouvoir leurs propres intérêts et leurs propres options et qu'elle doit servir les intérêts de la Communauté des Nations.